

**Commune de LA TOUCHE**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 22 novembre 2024**

COMMUNE DE LA TOUCHE (Drôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 22 novembre 2024**

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 13/11/2024, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Sandrine MOURIER-REY.

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 10
- en exercice : 10
- qui ont pris part à la séance 7
- votants 7

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de son Maire, Sandrine MOURIER-REY, le 22 novembre deux mil vingt -quatre à 18 h 30 au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Sandrine MOURIER-REY, Mathilde NAUDEIX-BEJANIN, Denis GARCIA, Mikael SPECOGNA, Jean -Jacques GARDE, Shay SHAKESHAF, Valérie FOURRES.

Absents excusés : Frédéric GUERIN, Yannick DEPLANTE.

Absente :

Secrétaire de séance : Mathilde NAUDEIX-BEJANIN

Date de la convocation : 13/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Le quorum étant atteint Madame le Maire ouvre la séance :

Le procès- verbal de la réunion du 15 octobre 2024 a été approuvé à unanimité.

**- Devis entretien des chemins et routes**

La délibération pour l'entretien des chemins et des routes est reportée au prochain conseil municipal du 04 décembre pour révision des devis de l'entreprise Groupe BRAJA et l'entreprise EIFFAGE. Il faut revoir le choix de la couleur du revêtement et du linéaire.

La délibération concernant l'évacuation des eaux de pluie au niveau de la halle est reportée au 04 décembre, le devis proposé par l'entreprise BORLA de couper les tuiles pour un montant de 1454.40 euros TTC pour 18 mètre linéaire (80.77 € m/linéaire) n'a pas été retenu.

Une nouvelle proposition a été faite de rajouter un support de bois, un nouveau devis a été demander à l'entreprise BORLA.

**-Décision modificative n°3 sur le budget annexe. » Lotissement Marguerie »**

Une décision modificative doit être prise afin de pouvoir constater le stock final sur le budget annexe, un crédit supplémentaire doit être ajouter ci-dessous le détail :

Dépense investissement :

Au chapitre 040- Article 3555(ordre) : + 197 598.45 €

Recette investissement :

Au chapitre 16 article 168748 OPNI : + 197 598.45 €

Recette de fonctionnement :

Au chapitre 042 article 71355(ordre) : + 197 598.45 €

**Résultat du vote :**

**Pour : 7**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Questions diverses :**

**Base Adressage Locale** : La commune a obligation de certifier les adresses de la commune sur la Base Locale Adressage (BAL), la certification va être faite prochainement.

**Elagage des platanes** : Le Département lance un plan d'action pour les communes de moins de 500 habitants pour la taille des platanes.  
A priori il n'y a rien pour l'année 2025, à voir pour 2026.

**Droit de préférence pour l'achat de parcelles boisées**. La commune de la Touche a délibéré favorablement en 2021 pour l'acquisition d'un bien boisée par voie de préférence.  
Deux parcelles boisées sur la commune sont mises à la vente, la commune peut faire valoir son droit de préférence.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire

Sandrine MOURIER-REY

Secrétaire de séance

Mathilde NAUDEIX-BEJANIN